

Règlement du jeu Facebook – Poker entre amis par le Groupe Partouche

1. Huissier

Ce règlement est déposé auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située au 29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

2. Sociétés organisatrices

Le Groupe Partouche, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464 et dont le siège social est situé au 141bis rue de Saussure, 75017 Paris, France organise en jeu gratuit et sans obligation d'achat.

3. Durée du jeu

L'opération dénommée « Poker entre amis » débutera le 3 Mars 2010 à 12h00 et se terminera 31 Mars 2010 à 12h00. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

4. Participation

4.1. Conditions de participation

La participation à ce jeu est soumise exclusivement au présent règlement. Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en Europe et remplissant les conditions de participation, du 3 Mars 2010 à 12h00 au 31 Mars 2010 à 12h00. Sont exclus de la participation au jeu le personnel et les associés de la ou des société(s) organisatrice(s), les conjoints, ascendants et descendants directs des membres du personnel et des associés de la ou des société(s) organisatrice(s). La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle. La société organisatrice Groupe Partouche pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

La participation est enregistrée lors de l'identification, gratuite, après être devenu fan de la page Partouche Poker sur le site www.facebook.com (sauf si c'est déjà le cas) et rempli le formulaire d'inscription.

Ce formulaire est accessible depuis le site <http://www.facebook.com/Partouche.poker> directement ou via tout lien hypertexte, url ou bouton mis en ligne sur Internet et redirigeant vers « Poker entre amis ».

Participer à « Poker entre amis » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs et d'autres parties.

Au-delà des dates et horaires précisés à l'article 3, aucune tentative de participation ne sera validée.

4.2. Modalités de participation

Une fois enregistré comme « Fan » de la page Partouche Poker le joueur pourra accéder au jeu « Poker entre amis ». Le Participant devra alors :

- répondre correctement aux 3 questions qui lui seront posées
- remplir correctement le formulaire et avoir lu et accepté le présent règlement.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même adresse). Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle. Toute information personnelle indispensable pour participer au jeu « Poker entre amis » et communiquée par le Participant et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit Participant.

4.3 Parrainage :

A la fin du jeu, le joueur peut parrainer ses contacts. Pour envoyer une proposition de parrainage, le joueur doit cliquer sur « Parrainer » ou « Publier ». Tout filleul inscrit via le parrainage (via le lien des publications du participant ou via le lien des invitations envoyées par le Participant augmentera les chances du parrain d'être tiré au sort. Aucune rétroactivité n'est valable sur cette règle. Aucun filleul enregistré au-delà de la date de fin de jeu ne sera pris en compte.

Le parrainage de personnes fictives ou de soi-même est interdit et peut conduire à l'élimination définitive du joueur, même en cas de gain.

4.4 Désignation des gagnants par tirage au sort :

Les gagnants seront tirés au sort dans les 7 jours ouvrés à compter de la fin du jeu. Ce dernier sera réalisé de manière informatique par l'entreprise organisatrice et aura lieu après la date de fin de jeu. Il sera indexé sur le nombre de filleul du participant: 1 chance supplémentaire par parrainage valide. Autrement dit, le joueur qui aura parrainé une fois (et si le filleul s'inscrit) aura deux fois plus de chance que celui qui n'a pas parrainé. Le tirage au sort est effectué de manière informatique.

Les Participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire du présent jeu pour l'envoi de leurs lots. Les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale et/ou Internet). Toutes informations d'identité ou adresses fausses entraînent la nullité du Gagnant et de sa participation.

5. Dotations

5.1 Lots

Seront mis en jeu au total 10 lots pour une valeur globale de 2 400€ TTC

1er prix (valeur 1 500€):

- 1 ticket à 1075€ pour participer aux Super Satellite de Forges les Eaux du Partouche Poker Tour
- 2 nuits au Forges hôtel le Samedi (Exclusivement le samedi 29 mai et le dimanche 30 mai)
- 2 repas pour 2 personnes

2ème à 10e place (valeur 100€ par lot) :

Un pack par gagnant comprenant :

- Une mallette de poker
- Un sweet-shirt PPT
- Un tee-shirt PPT
- Une casquette PPT

5.2 Remise des lots

Suite à l'inscription de leurs coordonnées en cas de gain comme décrit aux présentes, les Gagnants recevront leur lot dans un délai maximal de 6 (6) semaine à partir de la date du tirage au sort.

Les lots non délivrés et retournés en cas d'adresse incomplète ou inexacte, seront perdus pour les Participants et seront conservés par la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être recherchée.

Egalement en cas de renonciation expresse d'un gagnant.

Les gains peuvent être transmissibles à un tiers majeur résidant en Europe. Les lots ne peuvent être échangés contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer un des lots offerts par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou en cas d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des lots prévus dans des délais raisonnables.

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

En cas de renonciation expresse d'un Gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la société organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature du lot le permet et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation des lots.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

6. Limitation de responsabilité

La participation au jeu « Poker entre amis » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur

Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à l'url <http://facebook.com/Partouche.Poker> et la participation des Participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu « Poker entre amis » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation du jeu « Poker entre amis » ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7. Manifestations publi-promotionnelles

Les gagnants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce jeu-concours à utiliser son nom à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. En particulier, le gagnant permet que son nom apparaisse clairement sur les sites internet du Groupe Partouche. Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom du gagnant.

8. Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu peuvent être utilisées par la société organisatrice, qui peut être amenée à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment soit par écrit auprès de :

Partouche interactive
141bis rue de Saussure
75017, Paris France

9. Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit en indiquant le nom du jeu, les noms, prénoms et adresses complètes du joueur ainsi que la date et l'heure de participation ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée après ce délai. Un même participant ne peut recevoir qu'un seul lot. Les participants ne pourront considérer leur lot comme acquis que s'ils reçoivent le mail de confirmation envoyé par la Société organisatrice après la clôture du jeu-concours auquel ils ont participé.

11. Remboursement

Les frais engagés pour la participation au jeu « Poker entre amis », sur la base d'un timbre (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur – 20g) pour les frais de connexion, peuvent être remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Groupe Partouche
Partouche Tournois – Jeu Poker entre amis
141bis rue de Saussure
75017, Paris France

La connexion au réseau Internet peut être remboursée au forfait de 0,46 euros TTC (10 minutes de connexion maximum) sur simple demande écrite du participant, accompagnée des justificatifs de connexion suivants: - un justificatif d'identité (photocopie) - une indication de l'e-mail qui a servi à la participation - la date et l'heure de participation - une copie de la facture de votre opérateur téléphonique ou du fournisseur d'accès, à l'exclusion du réseau câblé ou par ADSL - un RIB. Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 30 jours après sa participation le cachet de la poste faisant foi, par écrit à l'adresse ci-dessus (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse postale) et pour la durée complète du jeu sera prise en compte.

11. Convention de preuve

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

12. Loi applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

13. Dépôt et consultation du règlement

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par les organisateurs de l'opération et leur décision sera sans appel. La participation à ce jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Il est possible de consulter le Règlement sur l'URL <http://apps.facebook.com/partouche-concours>

Le Règlement complet est déposé via depotjeux.com auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située au 29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement par toute personne en faisant la demande écrite à (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) :

Groupe Partouche
Partouche Tournois – Jeu Poker entre amis
141bis rue de Saussure
75017, Paris France